

BALISAGES HOMOLOGUÉS POUR LA SIGNALISATION COMPLÉMENTAIRE DES VÉHICULES

Spécialement créés pour la détection de jour comme de nuit des véhicules d'intervention des D.D.E., société d'autoroutes, services techniques, pompiers, etc..., nos balisages alternés sont conformes aux exigences de l'arrêté ministériel du 20/01/87 - homologations obtenues auprès de la DSCR (Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière - tests du laboratoire de l'UTAC).

LÉGISLATION EN VIGUEUR

ARRÊTÉ DU 6 NOVEMBRE 1992 PARU AU JOURNAL OFFICIEL DU 30 JANVIER 1993

Article 2 sont approuvées les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction inter-ministérielle sur la signalisation routière qui figurent sous le titre : 8^{ème} partie : "signalisation temporaire".

ARTICLE 122C LIVRET, 8^{ème} PARTIE : MATÉRIELS MOBILES

Le matériel routier mobile constitue un obstacle qui doit être particulièrement apparent.

Les véhicules travaillant habituellement sur la chaussée doivent porter une signalisation complémentaire conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 Janvier 1987

DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 20 JANVIER 1987

Surfaces minimales par véhicules 0,80 m² soit :

Avant 0,16 m² - Arrière 0,32 m² Latéral gauche + latéral droit 0,32 m²

CARACTÉRISTIQUES

KITS DE BALISAGES PRÉDÉCOUPÉS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS

Nos kits sont réalisés à partir de films rétro-réfléchissants blancs (classe I ou classe II) sérigraphiés d'alternats rouges transparents à 45°. Ils sont entièrement rétro-réfléchissants et homologués par la DSCR sous un numéro TPESC figurant sur chaque strie blanche. Ces kits conformables permettent une pose aisée sur tous les galbes de carrosserie des véhicules. Ils sont protégés par une pellicule de surface anti UV leur conférant une grande résistance aux rayures et aux lavages haute pression, ainsi qu'une grande durabilité des couleurs.

De jour, l'alternance blanc/rouge permet la reconnaissance aisée du type de véhicule.

De nuit, les surfaces entièrement rétro-réfléchissantes assurent une excellente détection et sécurité.

TYPE DE CLASSE

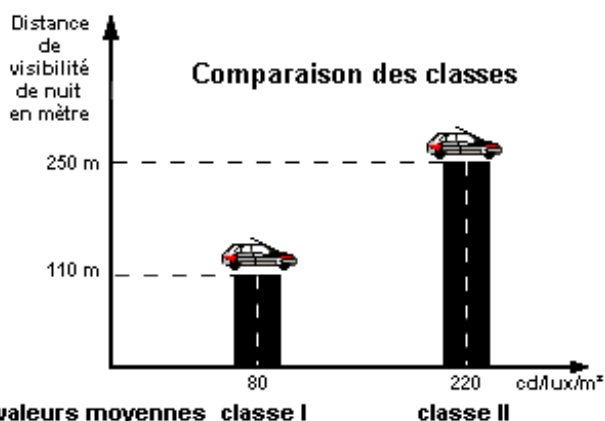
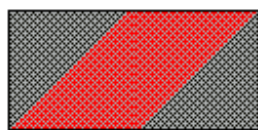
CLASSE I

blanc confortable
+ rouge protégé
homologué TPESC 3117



CLASSE II

blanc confortable
+ rouge protégé
homologué TPESC 7174

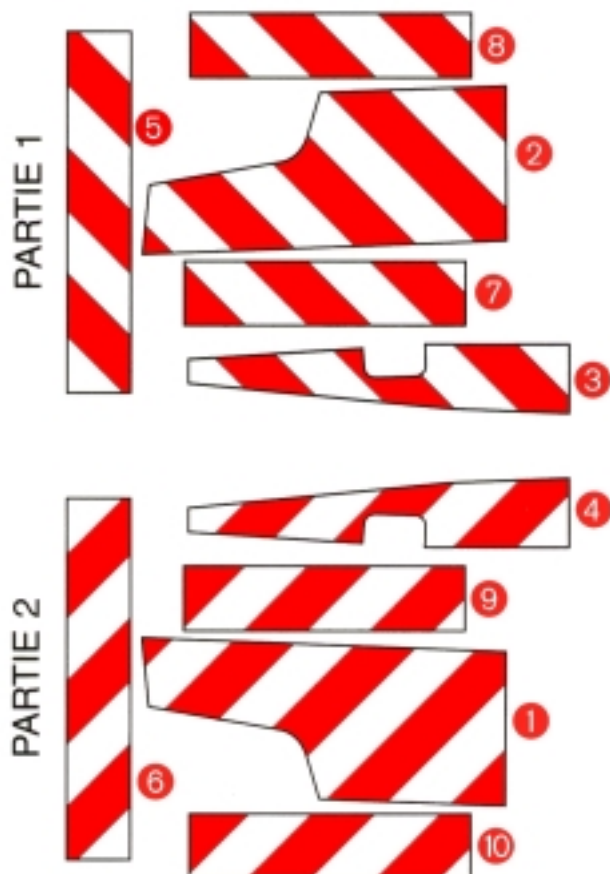


Toute la signalisation sonore et lumineuse pour véhicules.

80 boulevard Boisson - F13004 – MARSEILLE Tél. : + 33 (0) 491 85 58 00

INTERNET : www.snc.fr ou www.sncbrun.com Fax : + 33 (0) 491 49 61 10

MODE D'EMPLOI



NOS FILMS SONT CONFORMABLES ET PERMETTENT UNE POSE AÎSÉE SUR TOUS LES GALBES DES DIFFÉRENTS VÉHICULES.

NÉANMOINS NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT DE RESPECTER NOS INSTRUCTIONS DE POSE:

Préparer une solution de savon liquide (15% environ) au fond d'un récipient.

Nettoyer parfaitement la carrosserie. Elle doit être sèche et tempérée (environ 15 à 20°C).

Pulvériser l'eau savonneuse sur la carrosserie ou sur l'adhésif après avoir retiré le papier protecteur.

Positionner sur la carrosserie.

Attention bien respecter les sens des inclinaisons des latéraux conformément au dessin.

Une fois l'adhésif bien positionné, chasser l'eau à l'aide d'une raclette afin de l'éliminer ainsi que les bulles d'air.

Lavage haute-pression : S'assurer du meilleur réglage avant chaque premier lavage.



Toute la signalisation sonore et lumineuse pour véhicules.

80 boulevard Boisson - F13004 – MARSEILLE Tél. : + 33 (0) 491 85 58 00
INTERNET : www.snc.fr ou www.sncbrun.com Fax : + 33 (0) 491 49 61 10